



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SATORY
DU MERCREDI 18 MARS 2009**

Etaient présents :

François de MAZIERES, Maire de Versailles

Emmanuelle DE CREPY, Maire Adjoint déléguée à la culture, à la Concertation et aux Conseils de quartier.

Michel BERNOT, Maire Adjoint délégué aux Questions Militaires, aux Anciens Combattants et à la vie quotidienne à Satory

Présidente :

Anne-Marie PERREAUX, conseillère municipale

Vice-président

Françoise LAMBERT, conseiller Municipal

Conseiller(ère) de quartier :

Annick VANDENABEELE

Bruno THOBOIS

Collège des personnalités :

Lieutenant- colonel Michel ESTABEL (armée de terre / 3^{ème} BSC)

Lieutenant Andrea FRANCHI (gendarmerie)

Richard HAMIACHE (association des commerçants)

Anne-Sophie TISSOT (amicale des écoles Clément-Ader et Alizées)

Absent :

Chef d'escadrons Marc BOUTROS (gendarmerie/GBGM)

Début de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur engagement au sein du conseil de quartier. Cela doit être un lieu d'échanges permettant de faire remonter les attentes des habitants et d'y répondre au plus près.

Un tour de table permet à chacun des membres de se présenter.

Monsieur BERNOT, Maire-Adjoint titulaire d'une délégation transverse pour Satory, rappelle le caractère très spécifique de ce quartier et la complexité de la chaîne de décisions due à la diversité et aux interactions des acteurs (Ministères de la défense et de l'intérieur d'une part, Ville de Versailles de l'autre).

Satory reste un camp militaire ; dans ce contexte, la Ville est tenue, pour apporter de nouveaux services aux habitants, de solliciter au cas par cas l'attribution d'AOT (autorisations d'occupation temporaires) du domaine de l'Etat et cette procédure, qui fait intervenir l'administration des domaines et les services fiscaux, nécessite souvent des délais assez longs (près de 2 ans pour le nouveau terrain multisports...).

Par ailleurs, les opérations lourdes de réfection de l'habitat, de la voirie ou de l'éclairage sont conditionnées par les décisions et contraintes budgétaires des autorités militaires concernées :

- armée de Terre pour les parties communes,
- Gendarmerie pour les secteurs qui relèvent directement de sa responsabilité.

La composition particulière de ce conseil, comprenant, à côté des membres élus par les habitants et les associations, des représentants qualifiés des différentes autorités concernées répond à un besoin permanent de concertation et d'information réciproque, indispensable pour une bonne prise en compte des problèmes d'intérêt général.

Monsieur le Maire mentionne une visite prochaine du Ministre de la défense à Satory : les urgences seront évoquées à cette occasion.

Concernant le secteur de la Gendarmerie, il rappelle l'engagement pris par la Ministre de l'intérieur *, suite à son intervention, pour la réfection des éclairages publics. Les travaux vont pouvoir débuter dans le courant du 1^{er} semestre 2009.

*(*une copie de ce courrier est remise aux participants)*

Monsieur le Maire annonce également l'inauguration prochaine de l'aire de jeux récemment achevée.

Voiries et parties communes

Le débat s'engage sur les problèmes de voirie et de la responsabilité des différentes autorités présentes sur le site. Il est précisé que le flot de véhicules qui transite depuis la D91 à certaines heures en direction de la RN12 est important ce qui, pour cause de non respect de la signalisation et de vitesse excessive, peut entraîner des risques d'accidents, en particulier sur le boulevard du Maréchal Soult et la route des Docks.

Monsieur BERNOT précise à cet égard que, suite à la nouvelle répartition, Satory étant désormais en zone police, la police nationale peut parfaitement être sollicitée pour effectuer des contrôles de vitesse sur les grands axes du Camp.

L'état de la voirie, fortement dégradé en certains endroits, suite à un hiver rigoureux est également une source de préoccupations au regard de la sécurité.

Une bonne « articulation » entre les différentes autorités responsables, civiles à l'extérieur et militaires dans les limites du Camp devrait faciliter une prise en compte efficace et globale de ce problème.

Signalétique :

A certains endroits, la présence de panneaux indicateurs devenus inutiles est relevée et la nécessité d'une mise en cohérence générale de la signalisation avec la situation actuelle sur le terrain est soulignée.

Dans l'état actuel de la répartition des responsabilités, cette action est du ressort de l'autorité militaire, la Ville étant quant à elle sollicitée pour mettre en place des plans de Versailles à différents endroits (en priorité près du centre commercial), précisant en particulier les noms des résidences et des rues du quartier ; ce qui aujourd'hui fait cruellement défaut aux visiteurs, livreurs .etc.

Antenne administrative de la Mairie :

La réouverture de l'antenne administrative, demandée par les habitants, est à l'étude. Elle devrait intervenir prochainement (vers la mi-mai) suivant des modalités pratiques en cours de définition.

Les besoins sont permanents pour les démarches courantes à caractère administratif ou social (état-civil, informations générales, retraits d'imprimés) mais surtout concentrés sur la période mi-mai / mi-septembre, au moment des mutations* des officiers et sous-officiers pour les demandes d'inscription en crèches, écoles et restauration scolaire, centres de loisirs etc.

La proposition est faite de s'inspirer des horaires et jours d'ouverture de la poste, en assurant un système de permanences ponctuelles un mercredi après-midi et un samedi matin sur deux.

Monsieur BERNOT suggère également que les nouveaux arrivants ou leurs conjoints soient invités (inclusion dans le circuit de présentation) à prendre contact avec l'antenne pour diffusion des informations municipales utiles.

** En matière d'effectifs, si la stabilité est à prévoir pour la Gendarmerie, l'armée de Terre fait état d'une perspective de densification du pôle matériel : arrivée de 150 personnes environ, sur les quartiers Jayat et Joffre-Drouot.*

La poste.

Beaucoup d'inquiétudes s'expriment concernant la dégradation de ce service public ainsi que pour les risques de fermeture du bureau de poste dont la charge serait perçue comme trop intermittente, alors même qu'une activité importante d'envoi de colis pour les personnels en mission extérieure est enregistrée.

Les horaires sont par ailleurs assez peu adaptés à la spécificité du quartier, certains résidents souhaiteraient, par suite de contraintes professionnelles, bénéficier d'une prolongation d'ouverture jusqu'à 18h30.

Boîtes aux lettres : Si leur nombre pose problème pour l'organisation des tournées, il est proposé de déplacer au niveau du centre commercial celle, assez peu utilisée, située actuellement allée du centre, dans la résidence Guichard II.

La fermeture « surprise », sans aucune concertation ni information préalables de la boîte située contre le bureau de poste a en effet été très mal ressentie par les résidents.

Quartier DELPAL

A l'initiative d'un intervenant, un échange informel s'engage, portant sur les conditions de logement et de vie au quartier Delpal (secteur gendarmerie).

L'avenir à moyen terme de ce quartier apparaît en effet assez incertain, car il s'inscrit dans un vaste projet (mixte Défense – Gendarmerie) de réalisation de plusieurs centaines de logements (neufs ou réhabilités) dans ce secteur (sur les emprises actuelles des quartiers Fesch, Delpal et des Docks) et, dans ce contexte, certains investissements de remise à niveau des infrastructures et de requalification du bâti semblent avoir été différés.

Questions diverses.

La propreté des rues est évoquée. Là aussi toutes les responsabilités ne sont pas clairement définies.

Malgré les contraintes domaniales qui lui sont imposées, la ville tente de faire au mieux, alors que dans bien des situations cela ne relève pas de sa responsabilité.

Le Maire rappelle son souhait de réaliser, sur la partie du quartier située à l'ouest de la RD 91, un projet d'urbanisme ambitieux avec l'appui d'architectes de renom.

Enfin, sont évoquées les situations difficiles que peuvent rencontrer brutalement, dans certains cas, les conjoints veufs, divorcés ou séparés de personnes dont les logements sont liés à leur statut. Monsieur le Maire demande que tout soit mis en œuvre pour signaler rapidement les situations particulières qui pourront prises en compte avec attention par l'Adjoint en charge de l'habitat social.

La séance prend fin vers 22h45 et Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres de leur participation constructive.

Date du prochain Conseil de Quartier : le